

De : Odile Jacquemin

Envoyé : mercredi 15 octobre 2025 16:53

À : Urbanisme Solliès Toucas <urba@mairie-solles-toucas.fr>

Objet : contribution à l'enquete publique

A l'attention du commissaire enquêteur Jean Michel PORCHER

J'ai l'honneur de m'associer à l'avis collectif citoyen en piece jointe en ma qualité d'architecte urbaniste historienne qui ait longuement participé à cette dynamique et qui a défendu, par deux fois, en qualité de chef de projet de projets européens Erasmus + sur les habitats participatifs , le bien fondé de ce type d'habitat alternatif dont notre département du Var a grandement besoin

(cf site habitat-cooperactif.eu)

vous remerciant de prendre en compte cet avis,
je vous adresse mes salutations les plus respectueuses

--

Odile JACQUEMIN

Mémoire de soutien au projet d'éco-hameau "La Font de Pouille"

Contribution à l'enquête publique – Modification n°2 du PLU de Solliès-Toucas

À l'attention de Monsieur Jean-Michel PORCHER, Commissaire enquêteur

Objet :

Soutien citoyen à la préservation de l'OAP "La Font de Pouille" et au projet d'éco-hameau participatif et écologique

Nous, soussignés, citoyens, habitants, acteurs associatifs et professionnels de Solliès-Toucas et de la vallée du Gapeau et du territoire, exprimons notre **soutien au maintien du projet d'éco-hameau "La Font de Pouille"**, inscrit dans le PLU de 2018 au titre de l'OAP n°2.

Ce projet, reconnu pour son **intérêt collectif et environnemental**, constitue une **initiative exemplaire** en matière d'urbanisme durable, d'innovation écologique et de lien social.

Un projet cohérent et utile pour le territoire

L'éco-hameau "La Font de Pouille" vise à :

- Créer des **logements écologiques et sobres**, intégrés dans le paysage et respectueux de la biodiversité ;
- Offrir un **lieu d'accueil et de ressources** pour les familles, les écoles et les associations ;
- Favoriser la **mixité intergénérationnelle et la coopération entre habitants** ;
- Contribuer activement à la **transition écologique locale**, en cohérence avec le **PADD**, le **PCAET** et la loi **ZAN**.

Ce projet est le fruit d'un travail collectif et citoyen, fondé sur la sobriété foncière et la recherche d'un équilibre entre **habitat, nature et lien social**.

Une suppression injustifiée et préjudiciable

La suppression de l'OAP et le reclassement du secteur en **zone naturelle (N)** :

- **empêcheraient la concrétisation d'un projet exemplaire** déjà validé en 2018 ;
- **priveraient la commune d'un espace de sensibilisation et d'expérimentation écologique** ;
- **rompraient la cohérence du PADD**, en supprimant l'une des rares zones d'habitat durable et maîtrisé.

Nous considérons que ce déclassement ne repose sur **aucun élément écologique nouveau** et qu'il va à l'encontre des engagements publics en matière de développement durable, de participation citoyenne et de cohésion territoriale.

Notre conviction :

Son abandon constituerait une **perte sociale, écologique et culturelle majeure** pour la commune et ses habitants.

En conséquence, nous demandons :

1. **Le maintien de l'OAP "La Font de Pouille"** dans le PLU, conformément à sa vocation initiale de projet d'intérêt général ;
2. **À défaut, la création d'une zone dédiée d'un projet écologique et participatif**, garantissant la continuité des usages pédagogiques et collectifs du site ;
3. **Le respect des articles L.153-31 et L.153-36 du Code de l'urbanisme**, garantissant la cohérence entre PLU et PADD ;
4. **L'ouverture d'un dialogue constructif** entre la commune, les habitants, les associations et les porteurs de projets, afin de co-construire un aménagement durable, exemplaire.

Solliès-Toucas a ici l'occasion de montrer l'exemple, en choisissant la voie de la concertation, de l'innovation et du respect du vivant.

Préserver l'OAP de "La Font de Pouille", c'est préserver **une vision d'avenir pour notre territoire**.

Fait à Solliès-Toucas, le 10 octobre 2025

Les soutiens recueillis ont été obtenus librement, dans le cadre de la participation du public à l'enquête publique prévue à l'article **L.123-19 du Code de l'environnement**.

Chaque signataire ou contributeur conserve le droit d'adresser séparément, par voie électronique ou courrier, une confirmation de soutien au présent mémoire collectif à l'attention du commissaire enquêteur.

De : edwige deleglise

Envoyé : mercredi 15 octobre 2025 16:47

À : Urbanisme Solliès Toucas <urba@mairie-solles-toucas.fr>

Objet : Soutien citoyen au mémoire collectif à la préservation OAP "La Font de Pouille" et au projet d'éco hameau participatif et écologique

Bonjour,

je soussignée MMe ROUX DELEGLISE EDWIGE soutiens le
MÉMOIRE COLLECTIF JOINT, relatif à la préservation de l'OAP " la font de
pouille" dans le cadre de l'enquête publique sur la modification n°2 du PLU DE
SOLLIÈS TOUCAS.

Je demande à ce que ma contribution soit intégrée au registre d'enquête
publique.

Mme ROUX Edwige...

FAIT PAR MAIL LE 15/10/2025

Mémoire de soutien au projet d'éco-hameau "La Font de Pouille"

Contribution à l'enquête publique – Modification n°2 du PLU de Solliès-Toucas

À l'attention de Monsieur Jean-Michel PORCHER, Commissaire enquêteur

Objet :

Soutien citoyen à la préservation de l'OAP "La Font de Pouille" et au projet d'éco-hameau participatif et écologique

Nous, soussignés, citoyens, habitants, acteurs associatifs et professionnels de Solliès-Toucas et de la vallée du Gapeau et du territoire, exprimons notre **soutien au maintien du projet d'éco-hameau "La Font de Pouille"**, inscrit dans le PLU de 2018 au titre de l'**OAP n°2**.

Ce projet, reconnu pour son **intérêt collectif et environnemental**, constitue une **initiative exemplaire** en matière d'urbanisme durable, d'innovation écologique et de lien social.

Un projet cohérent et utile pour le territoire

L'éco-hameau "La Font de Pouille" vise à :

- Créer des **logements écologiques et sobres**, intégrés dans le paysage et respectueux de la biodiversité ;
- Offrir un **lieu d'accueil et de ressources** pour les familles, les écoles et les associations ;
- Favoriser la **mixité intergénérationnelle et la coopération entre habitants** ;
- Contribuer activement à la **transition écologique locale**, en cohérence avec le **PADD**, le **PCAET** et la loi **ZAN**.

Ce projet est le fruit d'un travail collectif et citoyen, fondé sur la sobriété foncière et la recherche d'un équilibre entre **habitat, nature et lien social**.

Une suppression injustifiée et préjudiciable

La suppression de l'OAP et le reclassement du secteur en **zone naturelle (N)** :

- **empêcheraient la concrétisation d'un projet exemplaire** déjà validé en 2018 ;
- **priveraient la commune d'un espace de sensibilisation et d'expérimentation écologique** ;
- **rompraient la cohérence du PADD**, en supprimant l'une des rares zones d'habitat durable et maîtrisé.

Nous considérons que ce déclassement ne repose sur **aucun élément écologique nouveau** et qu'il va à l'encontre des engagements publics en matière de développement durable, de participation citoyenne et de cohésion territoriale.

Notre conviction :

Son abandon constituerait une **perte sociale, écologique et culturelle majeure** pour la commune et ses habitants.

En conséquence, nous demandons :

1. **Le maintien de l'OAP "La Font de Pouille"** dans le PLU, conformément à sa vocation initiale de projet d'intérêt général ;
2. **À défaut, la création d'une zone dédiée d'un projet écologique et participatif**, garantissant la continuité des usages pédagogiques et collectifs du site ;
3. **Le respect des articles L.153-31 et L.153-36 du Code de l'urbanisme**, garantissant la cohérence entre PLU et PADD ;
4. **L'ouverture d'un dialogue constructif** entre la commune, les habitants, les associations et les porteurs de projets, afin de co-construire un aménagement durable, exemplaire.

Solliès-Toucas a ici l'occasion de montrer l'exemple, en choisissant la voie de la concertation, de l'innovation et du respect du vivant.
Préserver l'OAP de "La Font de Pouille", c'est préserver **une vision d'avenir pour notre territoire**.

Fait à Solliès-Toucas, le 10 octobre 2025

Les soutiens recueillis ont été obtenus librement, dans le cadre de la participation du public à l'enquête publique prévue à l'article **L.123-19 du Code de l'environnement**.

Chaque signataire ou contributeur conserve le droit d'adresser séparément, par voie électronique ou courrier, une confirmation de soutien au présent mémoire collectif à l'attention du commissaire enquêteur.

De : edwige deleglise < >
Envoyé : mercredi 15 octobre 2025 16:51
À : Urbanisme Solliès Toucas <urba@mairie-solles-toucas.fr>
Objet : soutien pour le lieu social SOLLIES TOUCAS

Bonjour,

Je soussigné **Mme ROUX DELEGLISE EDWIGE** soutiens le mémoire de soutien aux activités sociales et culturelles mis en pièce jointe, relatif à la préservation de l'OAP "La Font de Pouille", dans le cadre de l'enquête publique sur la modification n°2 du PLU de Solliès-Toucas.

Je demande à ce que ma contribution soit intégrée au registre d'enquête publique.

roux edwige

"Fait par mail le 15 octobre 2025"

Mémoire de soutien – Contribution à l'enquête publique des acteurs de la vie culturelle et éducative du territoire

Objet : Enquête publique – PLU de Solliès-Toucas – Préservation du lieu ressource et du projet social de La Font de Pouille

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Nous, soussignés, **parents, acteurs, professionnels locaux de la parentalité, de la culture et de l'éducation populaire**, souhaitons attirer votre attention sur la nécessité de **préserver un lieu d'accueil et d'accompagnement des familles** sur le site de **La Font de Pouille**, à Solliès-Toucas.

Un projet localement ancré et déjà expérimenté

Depuis 2019, ce site a été le cadre d'initiatives concrètes au service des familles et des habitants :

- groupes d'échanges entre parents, et ateliers de soutien à la parentalité ;
- ateliers motricité, parents enfant ;
- activités éducatives, culturelles et nature, favorisant le lien intergénérationnel et la cohésion sociale ;
- danse, expression corporelle, circassienne et théâtral ;
- ateliers créatifs et jardins partagés et pédagogiques

Certaines de ces actions ont d'ailleurs été **reconnues et soutenues par la CAF du Var jusqu'en 2024**, dans le cadre de dispositifs de soutien à la parentalité et d'animation locale. Elles ont démontré un **impact réel sur les familles du territoire**, répondant à un besoin identifié dans la vallée du Gapeau : celui d'un **espace de proximité dédié à l'écoute, au partage et à la transmission**.



De : maltae ·

Envoyé : mercredi 15 octobre 2025 16:46

À : Urbanisme Solliès Toucas <urba@mairie-solles-toucas.fr>

Objet : Soutien à l' OAP de l'écohameau dit de la fond de Pouile

A l'attention de M Jean Michel Porcher commissaire enquêteur,

nous tenons, mémoire à l'appui, à venir appuyer la demande de ne pas supprimer l' OAP concernée dans le cadre de la révision du PLU

Les avancées faites à cette époque, auxquelles nous avons participé, procèdent des recherches de habiter et bâtir autrement, que tout le monde appelle de ses vœux.

Il serait regrettable de gaspiller le potentiel en terme de foncier et d'experimentation dont le site a fait l'objet

bien a vous

pour l'association MALTAE

Sylvie WARNIER

Mémoire à lire, Territoire à l'écoute (MALTAE)

83400 Hyères

Invitation au voyage maltaesien : arpenter les livres et les sites



En 2025, MALTAE vous propose de nous rejoindre pour fêter ses 30 ans d'activité, 4 périple en avril, juin, septembre et novembre

Programme sur maltae.org

MALTAE HelloAsso

Mémoire de soutien au projet d'éco-hameau "La Font de Pouille"

Contribution à l'enquête publique – Modification n°2 du PLU de Solliès-Toucas

À l'attention de Monsieur Jean-Michel PORCHER, Commissaire enquêteur

Objet :

Soutien citoyen à la préservation de l'OAP "La Font de Pouille" et au projet d'éco-hameau participatif et écologique

Nous, soussignés, citoyens, habitants, acteurs associatifs et professionnels de Solliès-Toucas et de la vallée du Gapeau et du territoire, exprimons notre **soutien au maintien du projet d'éco-hameau "La Font de Pouille"**, inscrit dans le PLU de 2018 au titre de l'**OAP n°2**.

Ce projet, reconnu pour son **intérêt collectif et environnemental**, constitue une **initiative exemplaire** en matière d'urbanisme durable, d'innovation écologique et de lien social.

Un projet cohérent et utile pour le territoire

L'éco-hameau "La Font de Pouille" vise à :

- Créer des **logements écologiques et sobres**, intégrés dans le paysage et respectueux de la biodiversité ;
- Offrir un **lieu d'accueil et de ressources** pour les familles, les écoles et les associations ;
- Favoriser la **mixité intergénérationnelle et la coopération entre habitants** ;
- Contribuer activement à la **transition écologique locale**, en cohérence avec le **PADD**, le **PCAET** et la loi **ZAN**.

Ce projet est le fruit d'un travail collectif et citoyen, fondé sur la sobriété foncière et la recherche d'un équilibre entre **habitat, nature et lien social**.

Une suppression injustifiée et préjudiciable

La suppression de l'OAP et le reclassement du secteur en **zone naturelle (N)** :

- **empêcheraient la concrétisation d'un projet exemplaire** déjà validé en 2018 ;
- **priveraient la commune d'un espace de sensibilisation et d'expérimentation écologique** ;
- **rompraient la cohérence du PADD**, en supprimant l'une des rares zones d'habitat durable et maîtrisé.

Nous considérons que ce déclassement ne repose sur **aucun élément écologique nouveau** et qu'il va à l'encontre des engagements publics en matière de développement durable, de participation citoyenne et de cohésion territoriale.

Notre conviction :

Son abandon constituerait une **perte sociale, écologique et culturelle majeure** pour la commune et ses habitants.

En conséquence, nous demandons :

1. **Le maintien de l'OAP "La Font de Pouille"** dans le PLU, conformément à sa vocation initiale de projet d'intérêt général ;
2. **À défaut, la création d'une zone dédiée d'un projet écologique et participatif**, garantissant la continuité des usages pédagogiques et collectifs du site ;
3. **Le respect des articles L.153-31 et L.153-36 du Code de l'urbanisme**, garantissant la cohérence entre PLU et PADD ;
4. **L'ouverture d'un dialogue constructif** entre la commune, les habitants, les associations et les porteurs de projets, afin de co-construire un aménagement durable, exemplaire.

Solliès-Toucas a ici l'occasion de montrer l'exemple, en choisissant la voie de la concertation, de l'innovation et du respect du vivant.
Préserver l'OAP de "La Font de Pouille", c'est préserver **une vision d'avenir pour notre territoire**.

Fait à Solliès-Toucas, le 10 octobre 2025

Les soutiens recueillis ont été obtenus librement, dans le cadre de la participation du public à l'enquête publique prévue à l'article **L.123-19 du Code de l'environnement**.

Chaque signataire ou contributeur conserve le droit d'adresser séparément, par voie électronique ou courrier, une confirmation de soutien au présent mémoire collectif à l'attention du commissaire enquêteur.

De : C Sandrine <

Envoyé : mercredi 15 octobre 2025 16:38

À : Urbanisme Solliès Toucas <urba@mairie-solles-toucas.fr>

Objet : Soutient au mémoire collectif des citoyens de la vallée du Gapeau. OAP la font de Pouille

Bonjour,

Je soussigné Sandrine Colas domiciliée à Solliès-Toucas, soutiens le, mémoire de soutien aux activités sociales et culturelles mis en pièce jointe, relatif à la préservation de l'OAP "La Font de Pouille", dans le cadre de l'enquête publique sur la modification n°2 du PLU de Solliès-Toucas.

Je demande à ce que ma contribution soit intégrée au registre d'enquête publique.

Sandrine Colas

Solliès-Toucas

"Fait par mail le 15 octobre 2025"

Mémoire de soutien au projet d'éco-hameau "La Font de Pouille"

Contribution à l'enquête publique – Modification n°2 du PLU de Solliès-Toucas

À l'attention de Monsieur Jean-Michel PORCHER, Commissaire enquêteur

Objet :

Soutien citoyen à la préservation de l'OAP "La Font de Pouille" et au projet d'éco-hameau participatif et écologique

Nous, soussignés, citoyens, habitants, acteurs associatifs et professionnels de Solliès-Toucas et de la vallée du Gapeau et du territoire, exprimons notre **soutien au maintien du projet d'éco-hameau "La Font de Pouille"**, inscrit dans le PLU de 2018 au titre de l'OAP n°2.

Ce projet, reconnu pour son **intérêt collectif et environnemental**, constitue une **initiative exemplaire** en matière d'urbanisme durable, d'innovation écologique et de lien social.

Un projet cohérent et utile pour le territoire

L'éco-hameau "La Font de Pouille" vise à :

- Créer des **logements écologiques et sobres**, intégrés dans le paysage et respectueux de la biodiversité ;
- Offrir un **lieu d'accueil et de ressources** pour les familles, les écoles et les associations ;
- Favoriser la **mixité intergénérationnelle et la coopération entre habitants** ;
- Contribuer activement à la **transition écologique locale**, en cohérence avec le **PADD**, le **PCAET** et la loi **ZAN**.

Ce projet est le fruit d'un travail collectif et citoyen, fondé sur la sobriété foncière et la recherche d'un équilibre entre **habitat, nature et lien social**.

Une suppression injustifiée et préjudiciable

La suppression de l'OAP et le reclassement du secteur en **zone naturelle (N)** :

- **empêcheraient la concrétisation d'un projet exemplaire** déjà validé en 2018 ;
- **priveraient la commune d'un espace de sensibilisation et d'expérimentation écologique** ;
- **rompraient la cohérence du PADD**, en supprimant l'une des rares zones d'habitat durable et maîtrisé.

Nous considérons que ce déclassement ne repose sur **aucun élément écologique nouveau** et qu'il va à l'encontre des engagements publics en matière de développement durable, de participation citoyenne et de cohésion territoriale.

Notre conviction :

Son abandon constituerait une **perte sociale, écologique et culturelle majeure** pour la commune et ses habitants.

En conséquence, nous demandons :

1. **Le maintien de l'OAP "La Font de Pouille"** dans le PLU, conformément à sa vocation initiale de projet d'intérêt général ;
2. **À défaut, la création d'une zone dédiée d'un projet écologique et participatif**, garantissant la continuité des usages pédagogiques et collectifs du site ;
3. **Le respect des articles L.153-31 et L.153-36 du Code de l'urbanisme**, garantissant la cohérence entre PLU et PADD ;
4. **L'ouverture d'un dialogue constructif** entre la commune, les habitants, les associations et les porteurs de projets, afin de co-construire un aménagement durable, exemplaire.

Solliès-Toucas a ici l'occasion de montrer l'exemple, en choisissant la voie de la concertation, de l'innovation et du respect du vivant.

Préserver l'OAP de "La Font de Pouille", c'est préserver **une vision d'avenir pour notre territoire**.

Fait à Solliès-Toucas, le 10 octobre 2025

Les soutiens recueillis ont été obtenus librement, dans le cadre de la participation du public à l'enquête publique prévue à l'article **L.123-19 du Code de l'environnement**.

Chaque signataire ou contributeur conserve le droit d'adresser séparément, par voie électronique ou courrier, une confirmation de soutien au présent mémoire collectif à l'attention du commissaire enquêteur.

De : C Sandrine

Envoyé : mercredi 15 octobre 2025 16:32

À : Urbanisme Solliès Toucas <urba@mairie-solles-toucas.fr>

Objet : OAP FONT DE POUILLE

Bonjour,

Je soussigné Sandrine Colas domiciliée à Solliès Toucas, soutiens le mémoire de soutien aux activités sociales et culturelles mis en pièce jointe, relatif à la préservation de l'OAP "La Font de Pouille", dans le cadre de l'enquête publique sur la modification n°2 du PLU de Solliès-Toucas.

Je demande à ce que ma contribution soit intégrée au registre d'enquête publique.

Sandrine Colas

Solliès Toucas

"Fait par mail le 15 octobre 2025"

Mémoire de soutien – Contribution à l'enquête publique des acteurs de la vie culturelle et éducative du territoire

Objet : Enquête publique – PLU de Solliès-Toucas – Préservation du lieu ressource et du projet social de La Font de Pouille

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Nous, soussignés, **parents, acteurs, professionnels locaux de la parentalité, de la culture et de l'éducation populaire**, souhaitons attirer votre attention sur la nécessité de **préserver un lieu d'accueil et d'accompagnement des familles** sur le site de **La Font de Pouille**, à Solliès-Toucas.

Un projet localement ancré et déjà expérimenté

Depuis 2019, ce site a été le cadre d'initiatives concrètes au service des familles et des habitants :

- groupes d'échanges entre parents, et ateliers de soutien à la parentalité ;
- ateliers motricité, parents enfant ;
- activités éducatives, culturelles et nature, favorisant le lien intergénérationnel et la cohésion sociale ;
- danse, expression corporelle, circassienne et théâtral ;
- ateliers créatifs et jardins partagés et pédagogiques

Certaines de ces actions ont d'ailleurs été **reconnues et soutenues par la CAF du Var jusqu'en 2024**, dans le cadre de dispositifs de soutien à la parentalité et d'animation locale. Elles ont démontré un **impact réel sur les familles du territoire**, répondant à un besoin identifié dans la vallée du Gapeau : celui d'un **espace de proximité dédié à l'écoute, au partage et à la transmission**.





Un besoin d'équipement adapté

Ces actions, ont permis à de nombreuses familles de la vallée du Gapeau d'accéder à des services essentiels, dans un territoire où l'offre est rare, et il est regrettable qu'elles ne puissent pas perdurer, faute de soutien de la part des collectivités locales.

Les demandes croissantes, appuient précisément le besoin d'un espace et d'un **équipement adapté**, qui est intégré dans l'OAP "La Font de Pouille" du PLU 2018.

La création d'une salle mutualisée, et d'un lieu d'accueil au public permettrait de **sécuriser durablement ces actions**, tout en offrant un cadre réglementaire et technique.

Une opportunité d'intérêt général à préserver

Le projet de la Font de Pouille, travaillé par des bénévoles s'inscrit dans les objectifs inscrits dans le **Contrat Territorial Global (CTG)** de la Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau, visant à :

- renforcer la **cohésion sociale**,
- le **développement de services de proximité**,
- et la **transition écologique** dans l'aménagement du territoire.

Deux stagiaires de la **FOL du Var** et de la **CNAM** ont d'ailleurs travaillé sur la cohérence du développement de ces activités et la nécessité de créer des **équipements adaptés**, comme le prévoyait l'OAP "La Font de Pouille" du PLU de 2018.

De nombreuses possibilités ont été imaginées par chacun, de l'accueil d'artistes à celui de familles pour des vacances autrement en famille en lien avec la nature, d'un espace de co working, de cantines de quartier, et tant d'autres. Pour que toutes ces idées prennent vie, il y a besoin, de soutien

Nos observations et interrogations

Nous souhaitons respectueusement attirer l'attention sur les points suivants

Le **projet d'équipement public** prévu dans l'OAP 2018 répondrait à un **objectif de sobriété foncière** et à la **loi Climat et Résilience**, en permettant de réhabiliter un site existant au lieu d'en ouvrir un nouveau ailleurs.

La **disparition de l'OAP, sans concertation avec le public concerné et leurs besoins, ni considération du travail accompli**, remet en cause la cohérence avec les orientations du PADD, notamment en matière de lien social, d'accueil des familles et de qualité de vie.

Nous considérons que ce projet, intégré dans l'OAP, **répond à un besoin d'intérêt général majeur** :

- il favorise la **cohésion sociale et intergénérationnelle**, tout en sensibilisant à l'écologie par le lien à la nature
- il, s'inscrit dans la **politique publique de soutien à la parentalité**, de sensibilisation à l'écologie
- tout en valorisant un **aménagement sobre, respectueux de l'environnement et des objectifs du ZAN** (zéro artificialisation nette)

La **disparition de cette OAP** et le **reclassement en zone naturelle (N)** auraient pour conséquence directe :

- la disparition des offres d'activités sociales, culturelles et familiales,
- la perte d'un espace d'accueil reconnu dans le cadre de cet OAP,
- et la suppression d'un lieu de rencontre unique, à proximité immédiate du **pump track**, très fréquenté par les jeunes et les familles.

Conclusion

Ce projet n'est pas une idée nouvelle : il s'enracine dans **plusieurs années d'engagement associatif, de travail partenarial, et de bénéfices concrets pour les habitants**. Sa poursuite, son développement, dans un cadre adapté, constituerait une **réponse équilibrée et pragmatique** aux besoins du territoire.

Au-delà d'un simple aménagement foncier, il incarne une vision humaine du territoire : celle d'une cohabitation respectueuse entre les habitants, la nature et les générations futures.

Dans un contexte où les collectivités cherchent à concilier écologie et cadre de vie, un tel projet aurait pu devenir un point de ressource pour le quartier de Valaury élargi au village et au territoire.

Le voir remis en cause sans fondement objectif est non seulement regrettable, mais aussi une occasion manquée pour la commune et pour la Vallée du Gapeau de montrer l'exemple.

Le réduire et le faire disparaître ainsi, c'est oublier l'énergie, la créativité et la sincérité de tous ceux qui y ont contribué bénévolement, dans un esprit d'ouverture et de partage.

Nous demandons donc que le **Plan Local d'Urbanisme maintienne la possibilité d'un équipement d'intérêt collectif** sur le site de la Font de Pouille, par le **maintien de l'OAP**, afin de garantir la pérennité de ces actions indispensables à la population locale.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre contribution,

Fait à Solliès-Toucas, le 8 octobre 2025

Les soutiens recueillis ont été obtenus librement, dans le cadre de la participation du public à l'enquête publique prévue à l'article **L.123-19 du Code de l'environnement**.

Chaque signataire ou contributeur conserve le droit d'adresser séparément, par voie électronique ou courrier, une confirmation de soutien au présent mémoire collectif à l'attention du commissaire enquêteur

-----Message d'origine-----

De : _____ Envoyé : mercredi 15 octobre 2025 16:29 À :
Urbanisme Solliès Toucas <urba@mairie-solles-toucas.fr> Objet : Soutien aux acteurs de la vie
culturelle et associative

Bonjour,

Je soussignée Sophie Kraus, commune de Solliès pont, soutiens le mémoire collectif joint, relatif à la préservation de la vie culturelle et associative toucassienne, dans le cadre de l'enquête publique sur la modification n°2 du PLU de Solliès-Toucas.

Je demande à ce que ma contribution soit intégrée au registre d'enquête publique.

Sophie Kraus

83210 Solliès pont

"Fait par mail le 15 octobre 2025"

Mémoire de soutien – Contribution à l'enquête publique des acteurs de la vie culturelle et éducative du territoire

Objet : Enquête publique – PLU de Solliès-Toucas – Préservation du lieu ressource et du projet social de La Font de Pouille

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Nous, soussignés, **parents, acteurs, professionnels locaux de la parentalité, de la culture et de l'éducation populaire**, souhaitons attirer votre attention sur la nécessité de **préserver un lieu d'accueil et d'accompagnement des familles** sur le site de **La Font de Pouille**, à Solliès-Toucas.

Un projet localement ancré et déjà expérimenté

Depuis 2019, ce site a été le cadre d'initiatives concrètes au service des familles et des habitants :

- groupes d'échanges entre parents, et ateliers de soutien à la parentalité ;
- ateliers motricité, parents enfant ;
- activités éducatives, culturelles et nature, favorisant le lien intergénérationnel et la cohésion sociale ;
- danse, expression corporelle, circassienne et théâtral ;
- ateliers créatifs et jardins partagés et pédagogiques

Certaines de ces actions ont d'ailleurs été **reconnues et soutenues par la CAF du Var jusqu'en 2024**, dans le cadre de dispositifs de soutien à la parentalité et d'animation locale. Elles ont démontré un **impact réel sur les familles du territoire**, répondant à un besoin identifié dans la vallée du Gapeau : celui d'un **espace de proximité dédié à l'écoute, au partage et à la transmission**.





Un besoin d'équipement adapté

Ces actions, ont permis à de nombreuses familles de la vallée du Gapeau d'accéder à des services essentiels, dans un territoire où l'offre est rare, et il est regrettable qu'elles ne puissent pas perdurer, faute de soutien de la part des collectivités locales.

Les demandes croissantes, appuient précisément le besoin d'un espace et d'un **équipement adapté**, qui est intégré dans l'OAP "La Font de Pouille" du PLU 2018.

La création d'une salle mutualisée, et d'un lieu d'accueil au public permettrait de **sécuriser durablement ces actions**, tout en offrant un cadre réglementaire et technique.

Une opportunité d'intérêt général à préserver

Le projet de la Font de Pouille, travaillé par des bénévoles s'inscrit dans les objectifs inscrits dans le **Contrat Territorial Global (CTG)** de la Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau, visant à :

- renforcer la **cohésion sociale**,
- le **développement de services de proximité**,
- et la **transition écologique** dans l'aménagement du territoire.

Deux stagiaires de la **FOL du Var** et de la **CNAM** ont d'ailleurs travaillé sur la cohérence du développement de ces activités et la nécessité de créer des **équipements adaptés**, comme le prévoyait l'OAP "La Font de Pouille" du PLU de 2018.

De nombreuses possibilités ont été imaginées par chacun, de l'accueil d'artistes à celui de familles pour des vacances autrement en famille en lien avec la nature, d'un espace de co working, de cantines de quartier, et tant d'autres. Pour que toutes ces idées prennent vie, il y a besoin, de soutien

Nos observations et interrogations

Nous souhaitons respectueusement attirer l'attention sur les points suivants

Le **projet d'équipement public prévu dans l'OAP 2018** répondrait à un **objectif de sobriété foncière** et à la **loi Climat et Résilience**, en permettant de réhabiliter un site existant au lieu d'en ouvrir un nouveau ailleurs.

La **disparition de l'OAP, sans concertation avec le public concerné et leurs besoins, ni considération du travail accompli**, remet en cause la cohérence avec les orientations du **PADD**, notamment en matière de lien social, d'accueil des familles et de qualité de vie.

Nous considérons que ce projet, intégré dans l'OAP, **répond à un besoin d'intérêt général majeur** :

- il favorise la **cohésion sociale et intergénérationnelle**, tout en sensibilisant à l'écologie par le lien à la nature
- il, s'inscrit dans la **politique publique de soutien à la parentalité**, de sensibilisation à l'écologie
- tout en valorisant un **aménagement sobre, respectueux de l'environnement et des objectifs du ZAN** (zéro artificialisation nette)

La **disparition de cette OAP** et le **reclassement en zone naturelle (N)** auraient pour conséquence directe :

- la disparition des offres d'activités sociales, culturelles et familiales,
- la perte d'un espace d'accueil reconnu dans le cadre de cet OAP,
- et la suppression d'un lieu de rencontre unique, à proximité immédiate du **pump track**, très fréquenté par les jeunes et les familles.

Conclusion

Ce projet n'est pas une idée nouvelle : il s'enracine dans **plusieurs années d'engagement associatif, de travail partenarial, et de bénéfices concrets pour les habitants**. Sa poursuite, son développement, dans un cadre adapté, constituerait une **réponse équilibrée et pragmatique** aux besoins du territoire.

Au-delà d'un simple aménagement foncier, il incarne une vision humaine du territoire : celle d'une cohabitation respectueuse entre les habitants, la nature et les générations futures.

Dans un contexte où les collectivités cherchent à concilier écologie et cadre de vie, un tel projet aurait pu devenir un point de ressource pour le quartier de Valaury élargi au village et au territoire.

Le voir remis en cause sans fondement objectif est non seulement regrettable, mais aussi une occasion manquée pour la commune et pour la Vallée du Gapeau de montrer l'exemple.

Le réduire et le faire disparaître ainsi, c'est oublier l'énergie, la créativité et la sincérité de tous ceux qui y ont contribué bénévolement, dans un esprit d'ouverture et de partage.

Nous demandons donc que le **Plan Local d'Urbanisme maintienne la possibilité d'un équipement d'intérêt collectif** sur le site de la Font de Pouille, par le **maintien de l'OAP**, afin de garantir la pérennité de ces actions indispensables à la population locale.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre contribution,

Fait à Solliès-Toucas, le 8 octobre 2025

Les soutiens recueillis ont été obtenus librement, dans le cadre de la participation du public à l'enquête publique prévue à l'article **L.123-19 du Code de l'environnement**.

Chaque signataire ou contributeur conserve le droit d'adresser séparément, par voie électronique ou courrier, une confirmation de soutien au présent mémoire collectif à l'attention du commissaire enquêteur

De : Christine Sandel <____>

Envoyé : mercredi 15 octobre 2025 15:59

À : Urbanisme Solliès Toucas <urba@mairie-solles-toucas.fr>

Objet : enquête publique PLU solliès-toucas

Madame Huard

Nous avons travaillé sur le projet d'OAP du Font de Pouille dans les années 2017 avec de nombreux architectes et le projet a été validé en 2018. Aussi je ne comprends pas pourquoi ce nouvel examen du PLU de la commune supprime ce projet d'OAP et par là même le projet d'écolieu et d'habitat groupé écologique.

Aussi je vous prie de transmettre à Monsieur le Commissaire enquêteur mon opposition à la modification du PLU qui supprime donc cette OAP. Mon soutien citoyen est total pour que l'OAP soit maintenue sur la font de Pouille et pour que ma contribution soit intégrée au registre d'enquête publique.

Cordialement

Christine SANDEL
Collobrières

Fait par mail le 15 octobre 2025

De : Colette Moretti <colette.moretti@solliès-toucas.fr>

Envoyé : mercredi 15 octobre 2025 15:08

À : Urbanisme Solliès Toucas <urba@mairie-solliès-toucas.fr>

Objet : TR: Soutien citoyen au mémoire collectif à la préservation OAP "La Font de Pouille" et au projet d'éco hameau participatif et écologique

•

Bonjour Madame Huard Alexandra :
à l'intention du commissaire enquêteur, monsieur Jean-Michel
Porcher, mairie de Solliès-Toucas :

Je soussignée Moretti Colette, habitant La Farlède soutiens le
mémoire collectif joint, relatif à la préservation de l'OAP "Le Font de
Pouille", dans le cadre de l'enquête publique sur la modification n°2
du PLU de Solliès-Toucas

Je demande à ce que ma contribution soit intégrée au registre
d'enquête publique

Moretti Colette

Fait par mail, le 15 octobre 2025

Mémoire de soutien au projet d'éco-hameau "La Font de Pouille"

Contribution à l'enquête publique – Modification n°2 du PLU de Solliès-Toucas

À l'attention de Monsieur Jean-Michel PORCHER, Commissaire enquêteur

Objet :

Soutien citoyen à la préservation de l'OAP "La Font de Pouille" et au projet d'éco-hameau participatif et écologique

Nous, soussignés, citoyens, habitants, acteurs associatifs et professionnels de Solliès-Toucas et de la vallée du Gapeau et du territoire, exprimons notre **soutien au maintien du projet d'éco-hameau "La Font de Pouille"**, inscrit dans le PLU de 2018 au titre de l'**OAP n°2**.

Ce projet, reconnu pour son **intérêt collectif et environnemental**, constitue une **initiative exemplaire** en matière d'urbanisme durable, d'innovation écologique et de lien social.

Un projet cohérent et utile pour le territoire

L'éco-hameau "La Font de Pouille" vise à :

- Créer des **logements écologiques et sobres**, intégrés dans le paysage et respectueux de la biodiversité ;
- Offrir un **lieu d'accueil et de ressources** pour les familles, les écoles et les associations ;
- Favoriser la **mixité intergénérationnelle et la coopération entre habitants** ;
- Contribuer activement à la **transition écologique locale**, en cohérence avec le **PADD**, le **PCAET** et la loi **ZAN**.

Ce projet est le fruit d'un travail collectif et citoyen, fondé sur la sobriété foncière et la recherche d'un équilibre entre **habitat, nature et lien social**.

Une suppression injustifiée et préjudiciable

La suppression de l'OAP et le reclassement du secteur en **zone naturelle (N)** :

- **empêcheraient la concrétisation d'un projet exemplaire** déjà validé en 2018 ;
- **priveraient la commune d'un espace de sensibilisation et d'expérimentation écologique** ;
- **rompraient la cohérence du PADD**, en supprimant l'une des rares zones d'habitat durable et maîtrisé.

Nous considérons que ce déclassement ne repose sur **aucun élément écologique nouveau** et qu'il va à l'encontre des engagements publics en matière de développement durable, de participation citoyenne et de cohésion territoriale.

Notre conviction :

Son abandon constituerait une **perte sociale, écologique et culturelle majeure** pour la commune et ses habitants.

En conséquence, nous demandons :

1. **Le maintien de l'OAP "La Font de Pouille"** dans le PLU, conformément à sa vocation initiale de projet d'intérêt général ;
2. **À défaut, la création d'une zone dédiée d'un projet écologique et participatif**, garantissant la continuité des usages pédagogiques et collectifs du site ;
3. **Le respect des articles L.153-31 et L.153-36 du Code de l'urbanisme**, garantissant la cohérence entre PLU et PADD ;
4. **L'ouverture d'un dialogue constructif** entre la commune, les habitants, les associations et les porteurs de projets, afin de co-construire un aménagement durable, exemplaire.

Solliès-Toucas a ici l'occasion de montrer l'exemple, en choisissant la voie de la concertation, de l'innovation et du respect du vivant.
Préserver l'OAP de "La Font de Pouille", c'est préserver **une vision d'avenir pour notre territoire**.

Fait à Solliès-Toucas, le 10 octobre 2025

Les soutiens recueillis ont été obtenus librement, dans le cadre de la participation du public à l'enquête publique prévue à l'article **L.123-19 du Code de l'environnement**.

Chaque signataire ou contributeur conserve le droit d'adresser séparément, par voie électronique ou courrier, une confirmation de soutien au présent mémoire collectif à l'attention du commissaire enquêteur.

De : Marie Frémont ·

Envoyé : mercredi 15 octobre 2025 14:26

À : Urbanisme Solliès Toucas <urba@mairie-solles-toucas.fr>

Objet : Soutient aux activités sociales et culturelles relatif à la préservation de l'OAP " LA FONT DE
POUILLE "

Bonjour,

Je soussigné FREMONT MARIE commune de SALERNES, soutiens le, mémoire de soutien aux activités sociales et culturelles mis en pièce jointe, relatif à la préservation de l'OAP "La Font de Pouille", dans le cadre de l'enquête publique sur la modification n°2 du PLU de Solliès-Toucas.

Je demande à ce que ma contribution soit intégrée au registre d'enquête publique.

Ce mail annule le précédent qui était incomplet

FREMONT MARIE

Commune de Salernes

"Fait par mail le 15 octobre 2025"

Mémoire de soutien – Contribution à l'enquête publique des acteurs de la vie culturelle et éducative du territoire

Objet : Enquête publique – PLU de Solliès-Toucas – Préservation du lieu ressource et du projet social de La Font de Pouille

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Nous, soussignés, **parents, acteurs, professionnels locaux de la parentalité, de la culture et de l'éducation populaire**, souhaitons attirer votre attention sur la nécessité de **préserver un lieu d'accueil et d'accompagnement des familles** sur le site de **La Font de Pouille**, à Solliès-Toucas.

Un projet localement ancré et déjà expérimenté

Depuis 2019, ce site a été le cadre d'initiatives concrètes au service des familles et des habitants :

- groupes d'échanges entre parents, et ateliers de soutien à la parentalité ;
- ateliers motricité, parents enfant ;
- activités éducatives, culturelles et nature, favorisant le lien intergénérationnel et la cohésion sociale ;
- danse, expression corporelle, circassienne et théâtral ;
- ateliers créatifs et jardins partagés et pédagogiques

Certaines de ces actions ont d'ailleurs été **reconnues et soutenues par la CAF du Var jusqu'en 2024**, dans le cadre de dispositifs de soutien à la parentalité et d'animation locale. Elles ont démontré un **impact réel sur les familles du territoire**, répondant à un besoin identifié dans la vallée du Gapeau : celui d'un **espace de proximité dédié à l'écoute, au partage et à la transmission**.





Un besoin d'équipement adapté

Ces actions, ont permis à de nombreuses familles de la vallée du Gapeau d'accéder à des services essentiels, dans un territoire où l'offre est rare, et il est regrettable qu'elles ne puissent pas perdurer, faute de soutien de la part des collectivités locales.

Les demandes croissantes, appuient précisément le besoin d'un espace et d'un **équipement adapté**, qui est intégré dans l'OAP "**La Font de Pouille**" du PLU 2018.

La création d'une salle mutualisée, et d'un lieu d'accueil au public permettrait de **sécuriser durablement ces actions**, tout en offrant un cadre réglementaire et technique.

Une opportunité d'intérêt général à préserver

Le projet de la Font de Pouille, travaillé par des bénévoles s'inscrit dans les objectifs inscrits dans le **Contrat Territorial Global (CTG)** de la Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau, visant à :

- renforcer la **cohésion sociale**,
- le **développement de services de proximité**,
- et la **transition écologique** dans l'aménagement du territoire.

Deux stagiaires de la **FOL du Var** et de la **CNAM** ont d'ailleurs travaillé sur la cohérence du développement de ces activités et la nécessité de créer des **équipements adaptés**, comme le prévoyait l'OAP "**La Font de Pouille**" du PLU de 2018.

De nombreuses possibilités ont été imaginées par chacun, de l'accueil d'artistes à celui de familles pour des vacances autrement en famille en lien avec la nature, d'un espace de co working, de cantines de quartier, et tant d'autres. Pour que toutes ces idées prennent vie, il y a besoin, de soutien

Nos observations et interrogations

Nous souhaitons respectueusement attirer l'attention sur les points suivants

Le **projet d'équipement public prévu dans l'OAP 2018** répondrait à un **objectif de sobriété foncière** et à la **loi Climat et Résilience**, en permettant de réhabiliter un site existant au lieu d'en ouvrir un nouveau ailleurs.

La **disparition de l'OAP, sans concertation avec le public concerné et leurs besoins, ni considération du travail accompli**, remet en cause la cohérence avec les orientations du PADD, notamment en matière de lien social, d'accueil des familles et de qualité de vie.

Nous considérons que ce projet, intégré dans l'OAP, **répond à un besoin d'intérêt général majeur** :

- il favorise la **cohésion sociale et intergénérationnelle**, tout en sensibilisant à l'écologie par le lien à la nature
- il, s'inscrit dans la **politique publique de soutien à la parentalité**, de sensibilisation à l'écologie
- tout en valorisant un **aménagement sobre, respectueux de l'environnement et des objectifs du ZAN** (zéro artificialisation nette)

La **disparition de cette OAP** et le **reclassement en zone naturelle (N)** auraient pour conséquence directe :

- la disparition des offres d'activités sociales, culturelles et familiales,
- la perte d'un espace d'accueil reconnu dans le cadre de cet OAP,
- et la suppression d'un lieu de rencontre unique, à proximité immédiate du **pump track**, très fréquenté par les jeunes et les familles.

Conclusion

Ce projet n'est pas une idée nouvelle : il s'enracine dans **plusieurs années d'engagement associatif, de travail partenarial, et de bénéfices concrets pour les habitants**. Sa poursuite, son développement, dans un cadre adapté, constituerait une **réponse équilibrée et pragmatique** aux besoins du territoire.

Au-delà d'un simple aménagement foncier, il incarne une vision humaine du territoire : celle d'une cohabitation respectueuse entre les habitants, la nature et les générations futures.

Dans un contexte où les collectivités cherchent à concilier écologie et cadre de vie, un tel projet aurait pu devenir un point de ressource pour le quartier de Valaury élargi au village et au territoire.

Le voir remis en cause sans fondement objectif est non seulement regrettable, mais aussi une occasion manquée pour la commune et pour la Vallée du Gapeau de montrer l'exemple.

Le réduire et le faire disparaître ainsi, c'est oublier l'énergie, la créativité et la sincérité de tous ceux qui y ont contribué bénévolement, dans un esprit d'ouverture et de partage.

Nous demandons donc que le **Plan Local d'Urbanisme maintienne la possibilité d'un équipement d'intérêt collectif** sur le site de la Font de Pouille, par le **maintien de l'OAP**, afin de garantir la pérennité de ces actions indispensables à la population locale.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre contribution,

Fait à Solliès-Toucas, le 8 octobre 2025

Les soutiens recueillis ont été obtenus librement, dans le cadre de la participation du public à l'enquête publique prévue à l'article **L.123-19 du Code de l'environnement**.

Chaque signataire ou contributeur conserve le droit d'adresser séparément, par voie électronique ou courrier, une confirmation de soutien au présent mémoire collectif à l'attention du commissaire enquêteur

De :

Envoyé : mercredi 15 octobre 2025 13:50

À : Urbanisme Solliès Toucas <urba@mairie-solles-toucas.fr>

Objet : enquête publique sur la modification n°2 du PLU de Solliès-Toucas.

A l'attention du commissaire enquêteur,

Bonjour,

Je soussignée Blandine Basmaison commune de Cuers, adhère au mémoire de soutien aux activités sociales et culturelles en pièce jointe, relatif à la préservation de l'OAP "La Font de Pouille", dans le cadre de l'enquête publique sur la modification n°2 du PLU de Solliès-Toucas.

Je demande à ce que ma contribution soit intégrée au registre d'enquête publique.

Blandine Basmaison

Commune de Cuers

"Fait par mail le 15 octobre 2025"

Mémoire de soutien – Contribution à l'enquête publique des acteurs de la vie culturelle et éducative du territoire

Objet : Enquête publique – PLU de Solliès-Toucas – Préservation du lieu ressource et du projet social de La Font de Pouille

Monsieur le Commissaire enquêteur,

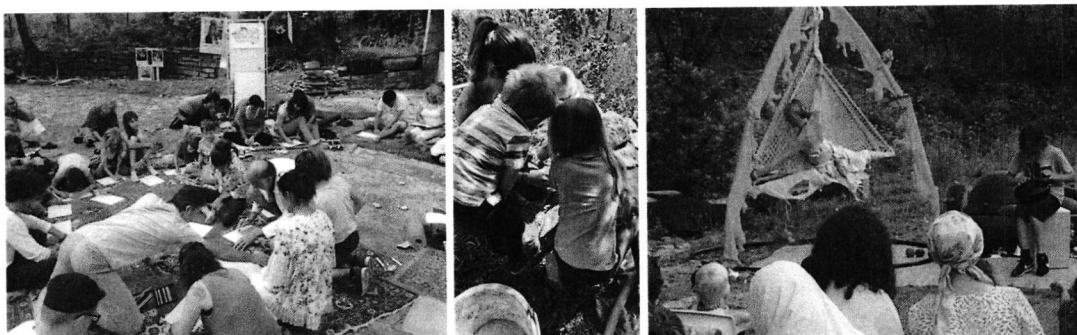
Nous, soussignés, **parents, acteurs, professionnels locaux de la parentalité, de la culture et de l'éducation populaire**, souhaitons attirer votre attention sur la nécessité de **préserver un lieu d'accueil et d'accompagnement des familles** sur le site de **La Font de Pouille**, à Solliès-Toucas.

Un projet localement ancré et déjà expérimenté

Depuis 2019, ce site a été le cadre d'initiatives concrètes au service des familles et des habitants :

- groupes d'échanges entre parents, et ateliers de soutien à la parentalité ;
- ateliers motricité, parents enfant ;
- activités éducatives, culturelles et nature, favorisant le lien intergénérationnel et la cohésion sociale ;
- danse, expression corporelle, circassienne et théâtral ;
- ateliers créatifs et jardins partagés et pédagogiques

Certaines de ces actions ont d'ailleurs été **reconnues et soutenues par la CAF du Var jusqu'en 2024**, dans le cadre de dispositifs de soutien à la parentalité et d'animation locale. Elles ont démontré un **impact réel sur les familles du territoire**, répondant à un besoin identifié dans la vallée du Gapeau : celui d'un **espace de proximité dédié à l'écoute, au partage et à la transmission**.





Un besoin d'équipement adapté

Ces actions, ont permis à de nombreuses familles de la vallée du Gapeau d'accéder à des services essentiels, dans un territoire où l'offre est rare, et il est regrettable qu'elles ne puissent pas perdurer, faute de soutien de la part des collectivités locales.

Les demandes croissantes, appuient précisément le besoin d'un espace et d'un **équipement adapté**, qui est intégré dans l'OAP "La Font de Pouille" du PLU 2018.

La création d'une salle mutualisée, et d'un lieu d'accueil au public permettrait de **sécuriser durablement ces actions**, tout en offrant un cadre réglementaire et technique.

Une opportunité d'intérêt général à préserver

Le projet de la Font de Pouille, travaillé par des bénévoles s'inscrit dans les objectifs inscrits dans le **Contrat Territorial Global (CTG)** de la Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau, visant à :

- renforcer la **cohésion sociale**,
- le **développement de services de proximité**,
- et la **transition écologique** dans l'aménagement du territoire.

Deux stagiaires de la **FOL du Var** et de la **CNAM** ont d'ailleurs travaillé sur la cohérence du développement de ces activités et la nécessité de créer des **équipements adaptés**, comme le prévoyait l'OAP "La Font de Pouille" du PLU de 2018.

De nombreuses possibilités ont été imaginées par chacun, de l'accueil d'artistes à celui de familles pour des vacances autrement en famille en lien avec la nature, d'un espace de co working, de cantines de quartier, et tant d'autres. Pour que toutes ces idées prennent vie, il y a besoin, de soutien

Nos observations et interrogations

Nous souhaitons respectueusement attirer l'attention sur les points suivants

Le **projet d'équipement public prévu dans l'OAP 2018** répondrait à un **objectif de sobriété foncière** et à la **loi Climat et Résilience**, en permettant de réhabiliter un site existant au lieu d'en ouvrir un nouveau ailleurs.

La **disparition de l'OAP, sans concertation avec le public concerné et leurs besoins, ni considération du travail accompli**, remet en cause la cohérence avec les orientations du **PADD**, notamment en matière de lien social, d'accueil des familles et de qualité de vie.

Nous considérons que ce projet, intégré dans l'OAP, **répond à un besoin d'intérêt général majeur** :

- il favorise la **cohésion sociale et intergénérationnelle**, tout en sensibilisant à l'écologie par le lien à la nature
- il, s'inscrit dans la **politique publique de soutien à la parentalité**, de sensibilisation à l'écologie
- tout en valorisant un **aménagement sobre, respectueux de l'environnement et des objectifs du ZAN** (zéro artificialisation nette)

La **disparition de cette OAP** et le **reclassement en zone naturelle (N)** auraient pour conséquence directe :

- la disparition des offres d'activités sociales, culturelles et familiales,
- la perte d'un espace d'accueil reconnu dans le cadre de cet OAP,
- et la suppression d'un lieu de rencontre unique, à proximité immédiate du **pump track**, très fréquenté par les jeunes et les familles.

Conclusion

Ce projet n'est pas une idée nouvelle : il s'enracine dans **plusieurs années d'engagement associatif, de travail partenarial, et de bénéfices concrets pour les habitants**. Sa poursuite, son développement, dans un cadre adapté, constituerait une **réponse équilibrée et pragmatique** aux besoins du territoire.

Au-delà d'un simple aménagement foncier, il incarne une vision humaine du territoire : celle d'une cohabitation respectueuse entre les habitants, la nature et les générations futures.

Dans un contexte où les collectivités cherchent à concilier écologie et cadre de vie, un tel projet aurait pu devenir un point de ressource pour le quartier de Valaury élargi au village et au territoire.

Le voir remis en cause sans fondement objectif est non seulement regrettable, mais aussi une occasion manquée pour la commune et pour la Vallée du Gapeau de montrer l'exemple.

Le réduire et le faire disparaître ainsi, c'est oublier l'énergie, la créativité et la sincérité de tous ceux qui y ont contribué bénévolement, dans un esprit d'ouverture et de partage.

Nous demandons donc que le **Plan Local d'Urbanisme maintienne la possibilité d'un équipement d'intérêt collectif** sur le site de la Font de Pouille, par le **maintien de l'OAP**, afin de garantir la pérennité de ces actions indispensables à la population locale.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre contribution,

Fait à Solliès-Toucas, le 8 octobre 2025

Les soutiens recueillis ont été obtenus librement, dans le cadre de la participation du public à l'enquête publique prévue à l'article **L.123-19 du Code de l'environnement**.

Chaque signataire ou contributeur conserve le droit d'adresser séparément, par voie électronique ou courrier, une confirmation de soutien au présent mémoire collectif à l'attention du commissaire enquêteur

De : Franck Nouzies <

Envoyé : mercredi 15 octobre 2025 13:08

À : Urbanisme Solliès Toucas <urba@mairie-solles-toucas.fr>

Objet : Soutien au mémoire collectif des citoyens de la Vallée du Gapeau – OAP La Font de Pouille

Bonjour,

Je soussigné Franck Nouzies commune de Belgentier, soutiens le, mémoire de soutien joint aux activités sociales et culturelles mis en pièce jointe, relatif à la préservation de l'OAP "La Font de Pouille", dans le cadre de l'enquête publique sur la modification n°2 du PLU de Solliès-Toucas.

Je demande à ce que ma contribution soit intégrée au registre d'enquête publique.

nouzies franck

Commune de belgentier

"Fait par mail le 15 octobre 2025"

Franck NOUZIES

Expert en globalité

Avant d'imprimer ce courriel, réfléchissez à l'impact sur l'environnement, merci

Avec le moteur de recherche Lilo, vos recherches financent gratuitement des projets sociaux et environnementaux

Mémoire de soutien – Contribution à l'enquête publique des acteurs de la vie culturelle et éducative du territoire

Objet : Enquête publique – PLU de Solliès-Toucas – Préservation du lieu ressource et du projet social de La Font de Pouille

Monsieur le Commissaire enquêteur,

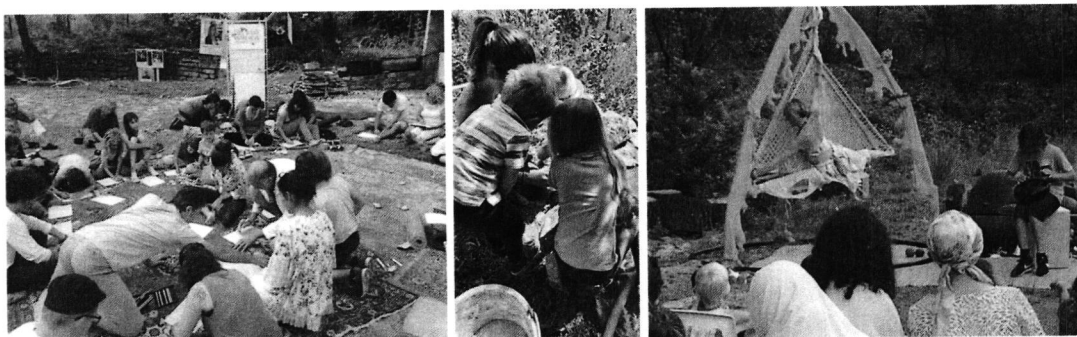
Nous, soussignés, **parents, acteurs, professionnels locaux de la parentalité, de la culture et de l'éducation populaire**, souhaitons attirer votre attention sur la nécessité de **préserver un lieu d'accueil et d'accompagnement des familles** sur le site de **La Font de Pouille**, à Solliès-Toucas.

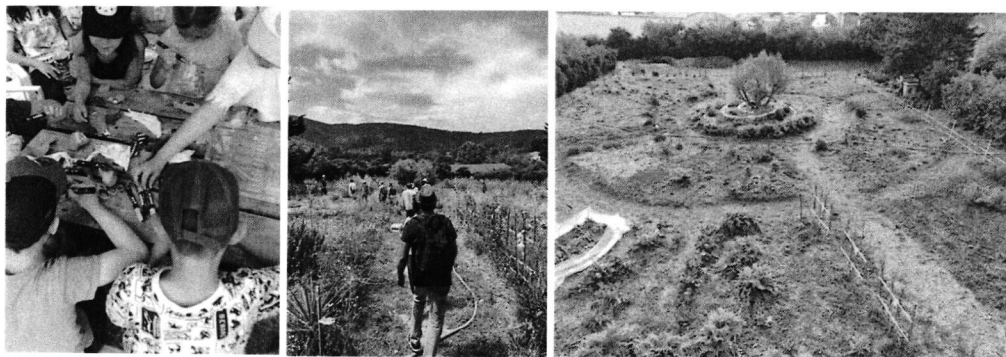
Un projet localement ancré et déjà expérimenté

Depuis 2019, ce site a été le cadre d'initiatives concrètes au service des familles et des habitants :

- groupes d'échanges entre parents, et ateliers de soutien à la parentalité ;
- ateliers motricité, parents enfant ;
- activités éducatives, culturelles et nature, favorisant le lien intergénérationnel et la cohésion sociale ;
- danse, expression corporelle, circassienne et théâtral ;
- ateliers créatifs et jardins partagés et pédagogiques

Certaines de ces actions ont d'ailleurs été **reconnues et soutenues par la CAF du Var jusqu'en 2024**, dans le cadre de dispositifs de soutien à la parentalité et d'animation locale. Elles ont démontré un **impact réel sur les familles du territoire**, répondant à un besoin identifié dans la vallée du Gapeau : celui d'un **espace de proximité dédié à l'écoute, au partage et à la transmission**.





Un besoin d'équipement adapté

Ces actions, ont permis à de nombreuses familles de la vallée du Gapeau d'accéder à des services essentiels, dans un territoire où l'offre est rare, et il est regrettable qu'elles ne puissent pas perdurer, faute de soutien de la part des collectivités locales.

Les demandes croissantes, appuient précisément le besoin d'un espace et d'un **équipement adapté**, qui est intégré dans l'OAP "La Font de Pouille" du PLU 2018.

La création d'une salle mutualisée, et d'un lieu d'accueil au public permettrait de **sécuriser durablement ces actions**, tout en offrant un cadre réglementaire et technique.

Une opportunité d'intérêt général à préserver

Le projet de la Font de Pouille, travaillé par des bénévoles s'inscrit dans les objectifs inscrits dans le **Contrat Territorial Global (CTG)** de la Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau, visant à :

- renforcer la **cohésion sociale**,
- le **développement de services de proximité**,
- et la **transition écologique** dans l'aménagement du territoire.

Deux stagiaires de la **FOL du Var** et de la **CNAM** ont d'ailleurs travaillé sur la cohérence du développement de ces activités et la nécessité de créer des **équipements adaptés**, comme le prévoyait l'OAP "La Font de Pouille" du PLU de 2018.

De nombreuses possibilités ont été imaginées par chacun, de l'accueil d'artistes à celui de familles pour des vacances autrement en famille en lien avec la nature, d'un espace de co working, de cantines de quartier, et tant d'autres. Pour que toutes ces idées prennent vie, il y a besoin, de soutien

Nos observations et interrogations

Nous souhaitons respectueusement attirer l'attention sur les points suivants

Le **projet d'équipement public prévu dans l'OAP 2018** répondrait à un **objectif de sobriété foncière** et à la **loi Climat et Résilience**, en permettant de réhabiliter un site existant au lieu d'en ouvrir un nouveau ailleurs.

La **disparition de l'OAP, sans concertation avec le public concerné et leurs besoins, ni considération du travail accompli**, remet en cause la cohérence avec les orientations du **PADD**, notamment en matière de lien social, d'accueil des familles et de qualité de vie.

Nous considérons que ce projet, intégré dans l'OAP, **répond à un besoin d'intérêt général majeur** :

- il favorise la **cohésion sociale et intergénérationnelle**, tout en sensibilisant à l'écologie par le lien à la nature
- il, s'inscrit dans la **politique publique de soutien à la parentalité**, de sensibilisation à l'écologie
- tout en valorisant un **aménagement sobre, respectueux de l'environnement et des objectifs du ZAN** (zéro artificialisation nette)

La **disparition de cette OAP** et le **reclassement en zone naturelle (N)** auraient pour conséquence directe :

- la disparition des offres d'activités sociales, culturelles et familiales,
- la perte d'un espace d'accueil reconnu dans le cadre de cet OAP,
- et la suppression d'un lieu de rencontre unique, à proximité immédiate du **pump track**, très fréquenté par les jeunes et les familles.

Conclusion

Ce projet n'est pas une idée nouvelle : il s'enracine dans **plusieurs années d'engagement associatif, de travail partenarial, et de bénéfices concrets pour les habitants**. Sa poursuite, son développement, dans un cadre adapté, constituerait une **réponse équilibrée et pragmatique** aux besoins du territoire.

Au-delà d'un simple aménagement foncier, il incarne une vision humaine du territoire : celle d'une cohabitation respectueuse entre les habitants, la nature et les générations futures.

Dans un contexte où les collectivités cherchent à concilier écologie et cadre de vie, un tel projet aurait pu devenir un point de ressource pour le quartier de Valaury élargi au village et au territoire.

Le voir remis en cause sans fondement objectif est non seulement regrettable, mais aussi une occasion manquée pour la commune et pour la Vallée du Gapeau de montrer l'exemple.

Le réduire et le faire disparaître ainsi, c'est oublier l'énergie, la créativité et la sincérité de tous ceux qui y ont contribué bénévolement, dans un esprit d'ouverture et de partage.

Nous demandons donc que le **Plan Local d'Urbanisme maintienne la possibilité d'un équipement d'intérêt collectif** sur le site de la Font de Pouille, par le **maintien de l'OAP**, afin de garantir la pérennité de ces actions indispensables à la population locale.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre contribution,

Fait à Solliès-Toucas, le 8 octobre 2025

Les soutiens recueillis ont été obtenus librement, dans le cadre de la participation du public à l'enquête publique prévue à l'article **L.123-19 du Code de l'environnement**.

Chaque signataire ou contributeur conserve le droit d'adresser séparément, par voie électronique ou courrier, une confirmation de soutien au présent mémoire collectif à l'attention du commissaire enquêteur

De : Marie Frémont <

Envoyé : mercredi 15 octobre 2025 13:03

À : Urbanisme Solliès Toucas <urba@mairie-solles-toucas.fr>

Objet : Soutient aux activités sociales et culturelles relatif à la préservation de l'OAP " LA FONT DE
POUILLE "

Bonjour,

Je soussigné FREMONT MARIE commune de SALERNES, soutiens le, mémoire de soutien aux activités sociales et culturelles mis en pièce jointe, relatif à la préservation de l'OAP "La Font de Pouille", dans le cadre de l'enquête publique sur la modification n°2 du PLU de Solliès-Toucas.

Je demande à ce que ma contribution soit intégrée au registre d'enquête publique.

Mémoire de soutien – Contribution à l'enquête publique des acteurs de la vie culturelle et éducative du territoire

Objet : Enquête publique – PLU de Solliès-Toucas – Préservation du lieu ressource et du projet social de La Font de Pouille

Monsieur le Commissaire enquêteur,

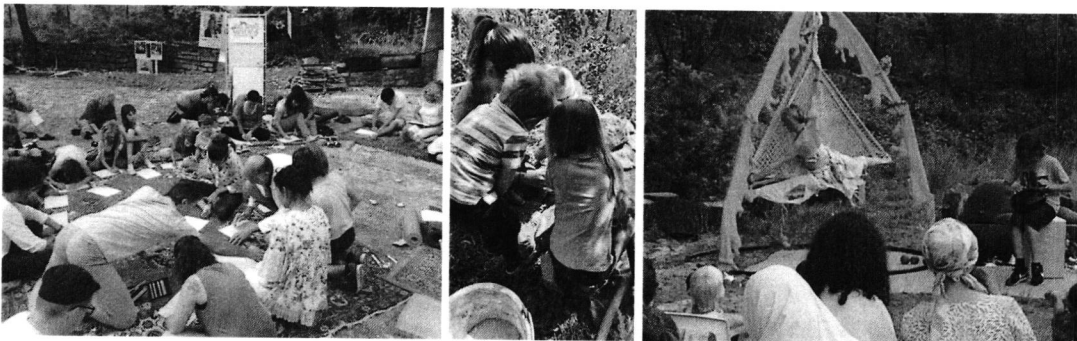
Nous, soussignés, **parents, acteurs, professionnels locaux de la parentalité, de la culture et de l'éducation populaire**, souhaitons attirer votre attention sur la nécessité de **préserver un lieu d'accueil et d'accompagnement des familles** sur le site de **La Font de Pouille**, à Solliès-Toucas.

Un projet localement ancré et déjà expérimenté

Depuis 2019, ce site a été le cadre d'initiatives concrètes au service des familles et des habitants :

- groupes d'échanges entre parents, et ateliers de soutien à la parentalité ;
- ateliers motricité, parents enfant ;
- activités éducatives, culturelles et nature, favorisant le lien intergénérationnel et la cohésion sociale ;
- danse, expression corporelle, circassienne et théâtral ;
- ateliers créatifs et jardins partagés et pédagogiques

Certaines de ces actions ont d'ailleurs été **reconnues et soutenues par la CAF du Var jusqu'en 2024**, dans le cadre de dispositifs de soutien à la parentalité et d'animation locale. Elles ont démontré un **impact réel sur les familles du territoire**, répondant à un besoin identifié dans la vallée du Gapeau : celui d'un **espace de proximité dédié à l'écoute, au partage et à la transmission**.





Un besoin d'équipement adapté

Ces actions, ont permis à de nombreuses familles de la vallée du Gapeau d'accéder à des services essentiels, dans un territoire où l'offre est rare, et il est regrettable qu'elles ne puissent pas perdurer, faute de soutien de la part des collectivités locales.

Les demandes croissantes, appuient précisément le besoin d'un espace et d'un **équipement adapté**, qui est intégré dans l'OAP "La Font de Pouille" du PLU 2018.

La création d'une salle mutualisée, et d'un lieu d'accueil au public permettrait de **sécuriser durablement ces actions**, tout en offrant un cadre réglementaire et technique.

Une opportunité d'intérêt général à préserver

Le projet de la Font de Pouille, travaillé par des bénévoles s'inscrit dans les objectifs inscrits dans le **Contrat Territorial Global (CTG)** de la Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau, visant à :

- renforcer la **cohésion sociale**,
- le **développement de services de proximité**,
- et la **transition écologique** dans l'aménagement du territoire.

Deux stagiaires de la **FOL du Var** et de la **CNAM** ont d'ailleurs travaillé sur la cohérence du développement de ces activités et la nécessité de créer des **équipements adaptés**, comme le prévoyait l'OAP "La Font de Pouille" du PLU de 2018.

De nombreuses possibilités ont été imaginées par chacun, de l'accueil d'artistes à celui de familles pour des vacances autrement en famille en lien avec la nature, d'un espace de co working, de cantines de quartier, et tant d'autres. Pour que toutes ces idées prennent vie, il y a besoin, de soutien

Nos observations et interrogations

Nous souhaitons respectueusement attirer l'attention sur les points suivants

Le **projet d'équipement public prévu dans l'OAP 2018** répondrait à un **objectif de sobriété foncière** et à la **loi Climat et Résilience**, en permettant de réhabiliter un site existant au lieu d'en ouvrir un nouveau ailleurs.

La **disparition de l'OAP, sans concertation avec le public concerné et leurs besoins, ni considération du travail accompli**, remet en cause la cohérence avec les orientations du **PADD**, notamment en matière de lien social, d'accueil des familles et de qualité de vie.

Nous considérons que ce projet, intégré dans l'OAP, **répond à un besoin d'intérêt général majeur** :

- il favorise la **cohésion sociale et intergénérationnelle**, tout en sensibilisant à l'écologie par le lien à la nature
- il, s'inscrit dans la **politique publique de soutien à la parentalité**, de sensibilisation à l'écologie
- tout en valorisant un **aménagement sobre, respectueux de l'environnement et des objectifs du ZAN** (zéro artificialisation nette)

La **disparition de cette OAP** et le **reclassement en zone naturelle (N)** auraient pour conséquence directe :

- la disparition des offres d'activités sociales, culturelles et familiales,
- la perte d'un espace d'accueil reconnu dans le cadre de cet OAP,
- et la suppression d'un lieu de rencontre unique, à proximité immédiate du **pump track**, très fréquenté par les jeunes et les familles.

Conclusion

Ce projet n'est pas une idée nouvelle : il s'enracine dans **plusieurs années d'engagement associatif, de travail partenarial, et de bénéfices concrets pour les habitants**. Sa poursuite, son développement, dans un cadre adapté, constituerait une **réponse équilibrée et pragmatique** aux besoins du territoire.

Au-delà d'un simple aménagement foncier, il incarne une vision humaine du territoire : celle d'une cohabitation respectueuse entre les habitants, la nature et les générations futures.

Dans un contexte où les collectivités cherchent à concilier écologie et cadre de vie, un tel projet aurait pu devenir un point de ressource pour le quartier de Valaury élargi au village et au territoire.

Le voir remis en cause sans fondement objectif est non seulement regrettable, mais aussi une occasion manquée pour la commune et pour la Vallée du Gapeau de montrer l'exemple.

Le réduire et le faire disparaître ainsi, c'est oublier l'énergie, la créativité et la sincérité de tous ceux qui y ont contribué bénévolement, dans un esprit d'ouverture et de partage.

Nous demandons donc que le **Plan Local d'Urbanisme maintienne la possibilité d'un équipement d'intérêt collectif** sur le site de la Font de Pouille, par le **maintien de l'OAP**, afin de garantir la pérennité de ces actions indispensables à la population locale.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre contribution,

Fait à Solliès-Toucas, le 8 octobre 2025

Les soutiens recueillis ont été obtenus librement, dans le cadre de la participation du public à l'enquête publique prévue à l'article **L.123-19 du Code de l'environnement**.

Chaque signataire ou contributeur conserve le droit d'adresser séparément, par voie électronique ou courrier, une confirmation de soutien au présent mémoire collectif à l'attention du commissaire enquêteur

De : Christine Ravel < >

Envoyé : mercredi 15 octobre 2025 12:45

À : Urbanisme Solliès Toucas <urba@mairie-solles-toucas.fr>

Objet : Soutien au mémoire collectif des citoyens de la Vallée du Gapeau – OAP La Font de Pouille

À l'attention du commissaire enquêteur Monsieur Jean Michel PORCHER, mairie de Solliès Toucas :

Bonjour,

Je soussignée Christine Ravel soutiens le **mémoire collectif joint**, relatif à la préservation de l'OAP "La Font de Pouille", dans le cadre de l'enquête publique sur la modification n°2 du PLU de Solliès-Toucas.

Je vous prie de prendre en compte également ma lettre de soutien en pièce jointe

Je demande à ce que ma contribution soit intégrée au registre d'enquête publique.

Cordialement,

Christine Ravel

83310 La Mole

Fait par mail, le 15 octobre 2025

Mémoire de soutien au projet d'éco-hameau "La Font de Pouille"

Contribution à l'enquête publique – Modification n°2 du PLU de Solliès-Toucas

À l'attention de Monsieur Jean-Michel PORCHER, Commissaire enquêteur

Objet :

Soutien citoyen à la préservation de l'OAP "La Font de Pouille" et au projet d'éco-hameau participatif et écologique

Nous, soussignés, citoyens, habitants, acteurs associatifs et professionnels de Solliès-Toucas et de la vallée du Gapeau et du territoire, exprimons notre **soutien au maintien du projet d'éco-hameau "La Font de Pouille"**, inscrit dans le PLU de 2018 au titre de l'**OAP n°2**.

Ce projet, reconnu pour son **intérêt collectif et environnemental**, constitue une **initiative exemplaire** en matière d'urbanisme durable, d'innovation écologique et de lien social.

Un projet cohérent et utile pour le territoire

L'éco-hameau "La Font de Pouille" vise à :

- Créer des **logements écologiques et sobres**, intégrés dans le paysage et respectueux de la biodiversité ;
- Offrir un **lieu d'accueil et de ressources** pour les familles, les écoles et les associations ;
- Favoriser la **mixité intergénérationnelle et la coopération entre habitants** ;
- Contribuer activement à la **transition écologique locale**, en cohérence avec le **PADD**, le **PCAET** et la loi **ZAN**.

Ce projet est le fruit d'un travail collectif et citoyen, fondé sur la sobriété foncière et la recherche d'un équilibre entre **habitat, nature et lien social**.

Une suppression injustifiée et préjudiciable

La suppression de l'OAP et le reclassement du secteur en **zone naturelle (N)** :

- **empêcheraient la concrétisation d'un projet exemplaire** déjà validé en 2018 ;
- **priveraient la commune d'un espace de sensibilisation et d'expérimentation écologique** ;
- **rompraient la cohérence du PADD**, en supprimant l'une des rares zones d'habitat durable et maîtrisé.

Nous considérons que ce déclassement ne repose sur **aucun élément écologique nouveau** et qu'il va à l'encontre des engagements publics en matière de développement durable, de participation citoyenne et de cohésion territoriale.

Notre conviction :

Son abandon constituerait une **perte sociale, écologique et culturelle majeure** pour la commune et ses habitants.

En conséquence, nous demandons :

1. **Le maintien de l'OAP "La Font de Pouille"** dans le PLU, conformément à sa vocation initiale de projet d'intérêt général ;
2. **À défaut, la création d'une zone dédiée d'un projet écologique et participatif**, garantissant la continuité des usages pédagogiques et collectifs du site ;
3. **Le respect des articles L.153-31 et L.153-36 du Code de l'urbanisme**, garantissant la cohérence entre PLU et PADD ;
4. **L'ouverture d'un dialogue constructif** entre la commune, les habitants, les associations et les porteurs de projets, afin de co-construire un aménagement durable, exemplaire.

Solliès-Toucas a ici l'occasion de montrer l'exemple, en choisissant la voie de la concertation, de l'innovation et du respect du vivant.

Préserver l'OAP de "La Font de Pouille", c'est préserver **une vision d'avenir pour notre territoire**.

Fait à Solliès-Toucas, le 10 octobre 2025

Les soutiens recueillis ont été obtenus librement, dans le cadre de la participation du public à l'enquête publique prévue à l'article **L.123-19 du Code de l'environnement**.

Chaque signataire ou contributeur conserve le droit d'adresser séparément, par voie électronique ou courrier, une confirmation de soutien au présent mémoire collectif à l'attention du commissaire enquêteur.



Association Partager La Terre

83310 La Mole

La Mole, le 5 octobre 2025

À l'attention de

Monsieur Jean-Michel PORCHER,
Commissaire enquêteur

Objet : Enquête publique – Modification n°2 du PLU de Solliès-Toucas

Monsieur,

L'association Partager la Terre dont je suis présidente est impliquée dans le projet d'écohameau à Solliès Toucas.

De ce fait, nous souhaitons vous faire part de notre soutien au maintien de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) « La Font de Pouille », intégrée dans le PLU de 2018.

Il s'agit d'un projet d'habitat et d'activités, pour lequel, avec des architectes et divers autres acteurs, nous avons déjà travaillé à sa conception et à son organisation future.

Nous envisageons de créer des logements écologiques, intégrés dans ce magnifique lieu pour loger les associés de ce projet mais aussi les visiteurs qui viendront participer aux diverses activités (sociales, culturelles et pédagogiques).

Nous sommes entre 7 et 10 personnes à projeter de venir habiter sur le lieu et développer des activités.

L'association Partager la Terre à l'intention de mettre en place du maraîchage (petite surface) qui pourra servir à l'alimentation des habitants de l'écohameau mais aussi des visiteurs.

Nous projetons d'aménager une cuisine professionnelle et de proposer occasionnellement de la petite restauration à partir des produits du jardin.

Mais la principale raison d'être de notre association est de proposer des formations, des animations (conférences, ateliers, activités ludiques ...), du conseil, de l'accompagnement pour tout public (enfants, adultes, collectifs, professionnels, enseignant) sur le thème de l'agroécologie, du potager naturel, du sol vivant, de la biodiversité etc ...

Vous pourrez trouver de plus amples renseignements sur notre site internet : <https://www.partager-la-terre.fr/>

Nous souhaitons nous engager dans ce projet d'écohameau car il incarne les valeurs qui nous sont chères : coopération, écologie, sobriété foncière... De plus il aurait toute sa place dans la commune et plus largement dans la vallée du Gapeau en complémentarité avec les belles initiatives qui existent déjà.

Nous espérons de tout coeur que l'OAP sera maintenue et que le lieu ne sera pas reclassé en zone naturelle car tout le travail que nous avons déjà accompli serait réduit à néant.

Je vous remercie pour l'attention que vous porterez à notre intention et me tiens à votre disposition si vous avez besoin de précisions supplémentaires

Veuillez agréer Monsieur mes respectueuses salutations

Christine Ravel

De : Claude Gouzer

Envoyé : mercredi 15 octobre 2025 12:30

À : Urbanisme Solliès Toucas <urba@mairie-solles-toucas.fr>

Objet : Soutien citoyen au mémoire collectif à la préservation OAP "La Font de Pouille" et au projet d'éco hameau participatif et écologique

Madame HUARD Alexandra

à l'attention du commissaire enquêteur
Monsieur Jean Michel PORCHER
Mairie de Solliès Toucas

Bonjour,

Je soussigné Claude Gouzer, demeurant 2546 avenue Alfred de Cugis à Hyères] soutiens le **mémoire collectif joint**, relatif à la préservation de l'OAP "La Font de Pouille", dans le cadre de l'enquête publique sur la modification n°2 du PLU de Solliès-Toucas.

Je demande à ce que ma contribution soit intégrée au registre d'enquête publique

Fait par mail le 15 octobre 2025

Claude Gouzer

Mémoire de soutien – Contribution à l'enquête publique des acteurs de la vie culturelle et éducative du territoire

Objet : Enquête publique – PLU de Solliès-Toucas – Préservation du lieu ressource et du projet social de La Font de Pouille

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Nous, soussignés, **parents, acteurs, professionnels locaux de la parentalité, de la culture et de l'éducation populaire**, souhaitons attirer votre attention sur la nécessité de **préserver un lieu d'accueil et d'accompagnement des familles** sur le site de **La Font de Pouille**, à Solliès-Toucas.

Un projet localement ancré et déjà expérimenté

Depuis 2019, ce site a été le cadre d'initiatives concrètes au service des familles et des habitants :

- groupes d'échanges entre parents, et ateliers de soutien à la parentalité ;
- ateliers motricité, parents enfant ;
- activités éducatives, culturelles et nature, favorisant le lien intergénérationnel et la cohésion sociale ;
- danse, expression corporelle, circassienne et théâtral ;
- ateliers créatifs et jardins partagés et pédagogiques

Certaines de ces actions ont d'ailleurs été **reconnues et soutenues par la CAF du Var jusqu'en 2024**, dans le cadre de dispositifs de soutien à la parentalité et d'animation locale. Elles ont démontré un **impact réel sur les familles du territoire**, répondant à un besoin identifié dans la vallée du Gapeau : celui d'un **espace de proximité dédié à l'écoute, au partage et à la transmission**.





Un besoin d'équipement adapté

Ces actions, ont permis à de nombreuses familles de la vallée du Gapeau d'accéder à des services essentiels, dans un territoire où l'offre est rare, et il est regrettable qu'elles ne puissent pas perdurer, faute de soutien de la part des collectivités locales.

Les demandes croissantes, appuient précisément le besoin d'un espace et d'un équipement adapté, qui est intégré dans l'OAP "La Font de Pouille" du PLU 2018.

La création d'une salle mutualisée, et d'un lieu d'accueil au public permettrait de **sécuriser durablement ces actions**, tout en offrant un cadre réglementaire et technique.

Une opportunité d'intérêt général à préserver

Le projet de la Font de Pouille, travaillé par des bénévoles s'inscrit dans les objectifs inscrits dans le **Contrat Territorial Global (CTG)** de la Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau, visant à :

- renforcer la **cohésion sociale**,
- le **développement de services de proximité**,
- et la **transition écologique** dans l'aménagement du territoire.

Deux stagiaires de la **FOL du Var** et de la **CNAM** ont d'ailleurs travaillé sur la cohérence du développement de ces activités et la nécessité de créer des **équipements adaptés**, comme le prévoyait l'OAP "La Font de Pouille" du PLU de 2018.

De nombreuses possibilités ont été imaginées par chacun, de l'accueil d'artistes à celui de familles pour des vacances autrement en famille en lien avec la nature, d'un espace de co working, de cantines de quartier, et tant d'autres. Pour que toutes ces idées prennent vie, il y a besoin, de soutien

Nos observations et interrogations

Nous souhaitons respectueusement attirer l'attention sur les points suivants

Le **projet d'équipement public prévu dans l'OAP 2018** répondrait à un **objectif de sobriété foncière** et à la **loi Climat et Résilience**, en permettant de réhabiliter un site existant au lieu d'en ouvrir un nouveau ailleurs.

La **disparition de l'OAP, sans concertation avec le public concerné et leurs besoins, ni considération du travail accompli**, remet en cause la cohérence avec les orientations du PADD, notamment en matière de lien social, d'accueil des familles et de qualité de vie.

Nous considérons que ce projet, intégré dans l'OAP, **répond à un besoin d'intérêt général majeur** :

- il favorise la **cohésion sociale et intergénérationnelle**, tout en sensibilisant à l'écologie par le lien à la nature
- il, s'inscrit dans la **politique publique de soutien à la parentalité**, de sensibilisation à l'écologie
- tout en valorisant un **aménagement sobre, respectueux de l'environnement et des objectifs du ZAN** (zéro artificialisation nette)

La **disparition de cette OAP** et le **reclassement en zone naturelle (N)** auraient pour conséquence directe :

- la disparition des offres d'activités sociales, culturelles et familiales,
- la perte d'un espace d'accueil reconnu dans le cadre de cet OAP,
- et la suppression d'un lieu de rencontre unique, à proximité immédiate du **pump track**, très fréquenté par les jeunes et les familles.

Conclusion

Ce projet n'est pas une idée nouvelle : il s'enracine dans **plusieurs années d'engagement associatif, de travail partenarial, et de bénéfices concrets pour les habitants**. Sa poursuite, son développement, dans un cadre adapté, constituerait une **réponse équilibrée et pragmatique** aux besoins du territoire.

Au-delà d'un simple aménagement foncier, il incarne une vision humaine du territoire : celle d'une cohabitation respectueuse entre les habitants, la nature et les générations futures.

Dans un contexte où les collectivités cherchent à concilier écologie et cadre de vie, un tel projet aurait pu devenir un point de ressource pour le quartier de Valaury élargi au village et au territoire.

Le voir remis en cause sans fondement objectif est non seulement regrettable, mais aussi une occasion manquée pour la commune et pour la Vallée du Gapeau de montrer l'exemple.

Le réduire et le faire disparaître ainsi, c'est oublier l'énergie, la créativité et la sincérité de tous ceux qui y ont contribué bénévolement, dans un esprit d'ouverture et de partage.

Nous demandons donc que le **Plan Local d'Urbanisme maintienne la possibilité d'un équipement d'intérêt collectif** sur le site de la Font de Pouille, par le **maintien de l'OAP**, afin de garantir la pérennité de ces actions indispensables à la population locale.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre contribution,

Fait à Solliès-Toucas, le 8 octobre 2025

Les soutiens recueillis ont été obtenus librement, dans le cadre de la participation du public à l'enquête publique prévue à l'article **L.123-19 du Code de l'environnement**.

Chaque signataire ou contributeur conserve le droit d'adresser séparément, par voie électronique ou courrier, une confirmation de soutien au présent mémoire collectif à l'attention du commissaire enquêteur

De : Lyraud Christine <|

Envoyé : mercredi 15 octobre 2025 11:17

À : Urbanisme Solliès Toucas <urba@mairie-solles-toucas.fr>

Objet : modification du PLU

Bonjour,

Je soussignée Lyraud Christine, habitant la commune de Solliès-Pont, soutiens le courrier de soutien à l'OAP de la "Font de Pouille" de Solliès Toucas, envoyé par Monsieur Jean Pierre Luquand et le mémoire collectif (courrier joint), relatif à la préservation de l'OAP "La Font de Pouille", dans le cadre de l'enquête publique sur la modification n°2 du PLU de Solliès-Toucas.

Je demande à ce que ma contribution soit intégrée au registre d'enquête publique.

Lyraud Christine

Commune de Solliès-Pont

"Fait par mail le 15 octobre 2025"

CONTRIBUTION de JP LUQUAND à la MODIFICATION du PLU de SOLLIES-TOUCAS

Bonjour,

Je soussigné Jean-Pierre Luquand, :

à Solliès-Pont.

Je suis un des initiateurs de l'association « la vallée du Gapeau en transition » et son co-président de 2020 jusqu'à fin 2024.

Notre association avait établi son siège dans ce lieu, dit « la Font de Pouille », ce qui lui a permis de lancer une belle dynamique sur le territoire.

La Vallée du Gapeau en transition a rassemblé dans une démarche de transition écologique et de solidarité, avec de nombreuses réalisations, entre autres :

- Une épicerie coopérative, la « cerise sur le Gapeau » à La Farlède ;
- Une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Gapeau énergie citoyenne (GEC) pour développer des installations d'énergie renouvelable dans un cadre citoyen ;
- Un Tiers-lieu, intitulé « Kanopée » reconnu par l'Etat comme service public, qui a abrité de nombreuses activités d'animation culturelles et de loisir, un atelier de reconditionnement d'ordinateurs et de formation numérique. Son activité se poursuit sur la commune de Cuers.

Les valeurs portées par cet éco-lieu sont les nôtres, à la fois comme lieu ressource, comme équipement au service du public, et comme projet innovant d'éco-habitation.

Dans un moment où les réponses au défi écologique et à la cohésion sociale, sont urgentes, ce lieu peut y répondre, à son échelle. Par l'innovation sociale et écologique locale il peut permettre un rayonnement bien au-delà de la commune.

L'OAP, définit les grandes lignes de l'aménagement d'un secteur, il évite que le projet soit dévoyé par des intérêts privés. Elle fixe des principes, un cadre : types et volumes de constructions autorisées, espaces publics, accès, zones d'activités, intégration paysagère, etc.

Il appartient à la commune, d'entamer un dialogue constructif, pour redéfinir ces principes, par exemple limiter le nombre de logements prévus et d'intégrer si nécessaire d'autres règles, pour assurer un aménagement cohérent et réfléchi.

Dans cette démarche, je m'inscris pour la préservation de l'OAP « La Font de Pouille », dans le cadre de l'enquête publique sur la modification n°2 du PLU de Solliès-Toucas.

Je demande à ce que ma contribution soit intégrée au registre d'enquête publique.

Jean-Pierre LUQUAND

Fait par mail le 14 octobre 2025

De : Stephanie SICOLI

Envoyé : mercredi 15 octobre 2025 10:23

À : Urbanisme Solliès Toucas <urba@mairie-solles-toucas.fr>

Objet : Observations dans le cadre de l'enquête publique

Dans le cadre de l'enquête publique relative à la modification du plan d'urbanisme (PLU), nous souhaitons vous faire part de nos observations concernant l'OAP « Font de pouille » :

Le réseau routier actuel est déjà très engorgé et saturé aux heures de pointes.

Accroître le nombre de véhicule augmenterait considérablement la dangerosité de cette route que nos enfants empruntent à pied ou en vélo pour se rendre au Pump track ou se déplacer dans le quartier.

La fréquentation piétonnière de cette route va s'accroître avec la construction de la nouvelle école dans le quartier. La sécurité de nos familles doit être une priorité.

Une évacuation d'urgence en cas d'incendie serait d'autant plus difficile avec un nombre de véhicules croissant.

Nous vous remercions pour l'attention que vous porterez à ces observations.

Bien cordialement

SICOLI Stéphanie

Présidente de l'association

-----Message d'origine-----

De :
Urbanisme Solliès Toucas <urba@mairie-solles-toucas.fr> Envoyé : mercredi 15 octobre 2025 09:39 À :
Objet : Soutient du mémoire collectif
relatif à l'OAP La font de Pouille

Bonjour,

Je soussignée Sophie Kraus, commune de Solliès pont, soutiens le mémoire collectif joint, relatif à la préservation de l'OAP "La Font de Pouille", dans le cadre de l'enquête publique sur la modification n°2 du PLU de Solliès-Toucas.

Je demande à ce que ma contribution soit intégrée au registre d'enquête publique.

Sophie Kraus

83210 Solliès pont

"Fait par mail le 15 octobre 2025"

Mémoire de soutien au projet d'éco-hameau "La Font de Pouille"

Contribution à l'enquête publique – Modification n°2 du PLU de Solliès-Toucas

À l'attention de Monsieur Jean-Michel PORCHER, Commissaire enquêteur

Objet :

Soutien citoyen à la préservation de l'OAP "La Font de Pouille" et au projet d'éco-hameau participatif et écologique

Nous, soussignés, citoyens, habitants, acteurs associatifs et professionnels de Solliès-Toucas et de la vallée du Gapeau et du territoire, exprimons notre **soutien au maintien du projet d'éco-hameau "La Font de Pouille"**, inscrit dans le PLU de 2018 au titre de l'**OAP n°2**.

Ce projet, reconnu pour son **intérêt collectif et environnemental**, constitue une **initiative exemplaire** en matière d'urbanisme durable, d'innovation écologique et de lien social.

Un projet cohérent et utile pour le territoire

L'éco-hameau "La Font de Pouille" vise à :

- Créer des **logements écologiques et sobres**, intégrés dans le paysage et respectueux de la biodiversité ;
- Offrir un **lieu d'accueil et de ressources** pour les familles, les écoles et les associations ;
- Favoriser la **mixité intergénérationnelle et la coopération entre habitants** ;
- Contribuer activement à la **transition écologique locale**, en cohérence avec le **PADD**, le **PCAET** et la loi **ZAN**.

Ce projet est le fruit d'un travail collectif et citoyen, fondé sur la sobriété foncière et la recherche d'un équilibre entre **habitat, nature et lien social**.

Une suppression injustifiée et préjudiciable

La suppression de l'OAP et le reclassement du secteur en **zone naturelle (N)** :

- **empêcheraient la concrétisation d'un projet exemplaire** déjà validé en 2018 ;
- **priveraient la commune d'un espace de sensibilisation et d'expérimentation écologique** ;
- **rompraient la cohérence du PADD**, en supprimant l'une des rares zones d'habitat durable et maîtrisé.

Nous considérons que ce déclassement ne repose sur **aucun élément écologique nouveau** et qu'il va à l'encontre des engagements publics en matière de développement durable, de participation citoyenne et de cohésion territoriale.

Notre conviction :

Son abandon constituerait une **perte sociale, écologique et culturelle majeure** pour la commune et ses habitants.

En conséquence, nous demandons :

1. **Le maintien de l'OAP "La Font de Pouille"** dans le PLU, conformément à sa vocation initiale de projet d'intérêt général ;
2. **À défaut, la création d'une zone dédiée d'un projet écologique et participatif**, garantissant la continuité des usages pédagogiques et collectifs du site ;
3. **Le respect des articles L.153-31 et L.153-36 du Code de l'urbanisme**, garantissant la cohérence entre PLU et PADD ;
4. **L'ouverture d'un dialogue constructif** entre la commune, les habitants, les associations et les porteurs de projets, afin de co-construire un aménagement durable, exemplaire.

Solliès-Toucas a ici l'occasion de montrer l'exemple, en choisissant la voie de la concertation, de l'innovation et du respect du vivant.
Préserver l'OAP de "La Font de Pouille", c'est préserver **une vision d'avenir pour notre territoire**.

Fait à Solliès-Toucas, le 10 octobre 2025

Les soutiens recueillis ont été obtenus librement, dans le cadre de la participation du public à l'enquête publique prévue à l'article **L.123-19 du Code de l'environnement**.

Chaque signataire ou contributeur conserve le droit d'adresser séparément, par voie électronique ou courrier, une confirmation de soutien au présent mémoire collectif à l'attention du commissaire enquêteur.